

Poudre de Magnaglo 14A

Date : 14/07/2025

Bon de commande :

de lot : 25G031

Le matériau d'inspection par particules magnétiques et le numéro de lot indiqués ci-dessus sont certifiés conformes aux spécifications suivantes.

- Code des chaudières et des appareils sous pression de l'ASME, section V, 2007, 2010, 2013, 2015, 2017, 2019, 2021 et Édition 2023, Examen non destructif, y compris les addendas de 2005, 2006, 2008, 2009b et 2011a, l'alinéa T-731(B) et l'article 25, selon le cas.
- Code des chaudières et des appareils sous pression de l'ASME, section V 1995, édition de 1998 et 2001, examen non destructif, y compris les addendas sur les enrouleurs de 1995, les addendas de 1999, 2000, 2002 et 2003, les paragraphes T-752, T-731(B) et l'article 25, selon le cas.
- ASTM E-709-21, paragraphes 8.1.2, 8.2, 8.3, 8.5 et 8.5.3.
- NAVSEA 250-1500-1, (Rev. 10 - juin 1979, Rev. 11 - mai 1983, Rev. 12 - décembre 1987, y compris ACN 2 - 15 novembre 1990, Rev. 13 - octobre 1993, y compris ACN 4 30 juin 1995, Rev. 16 9 mai 2003, y compris ACN 5, Rev. 17 septembre 2007 incluant ACN 6, et Rev. 18 août 2013) Paragraphe 12.4.1.6.
- ASTM E-1444/E1444M-25, paragraphe 5.5.1-2-3, ASTM E-3024/E3024M-22a, paragraphe 5.5.2-3-4.
- MIL-STD-271(SH) 27 juin 1986, paragraphes 4.2.7, 4.3.2.1 et 4.3.2.3, y compris l'avis 1, 21 juin 1993.
- NAVSEA T9074-AS-GIB-010/271(30 avril 1997, y compris l'avis 1, 11 septembre 2014 rév. 1) Paragraphes 4.3.2.1 et 4.3.2.6.1.
- MIL-STD-2132F, 29 mars 2016, paragraphes 6.1.3, 6.2.3, 6.2.4, 6.2.5, 6.2.6 et 6.2.7.
- SAFRAN In-5300.

Ce matériau est certifié exempt de mercure et a été fabriqué sans équipement contenant du mercure.

Les numéros de lot apparaissent sur les étiquettes des contenants en vrac et sur le fond des aérosols.



Laurie Marx
Gestionnaire du contrôle de la qualité

Poudre de Magnaglo 14A

Date : 14/07/2025

Bon de commande :

de lot : 25G031

Il est par la présente certifié que le matériau et le lot d'inspection des particules magnétiques fluorescentes énumérés ci-dessus
nombre fabriqué en juillet 2025 et offert en vertu
du bon de commande identifié répond aux exigences de la spécification des matériaux aérospatiaux AMS-3044H,
particules magnétiques, fluorescentes, méthode humide, poudre sèche :

ESSAI	PARAGRAPHE	LIMITE	RÉSULTAT
Contamination	3.2.1	Aucune matière étrangère, agglomération, écume	Conforme
Couleur	3.2.2	Fluorescence : jaune vert	Conforme
Taille des particules	3.2.3	Tamis numéro 325 : 98 % minimum	Conforme
Sensibilité (test de l'anneau)	3.2.5.1	7 indications de trous indiquées	Conforme
Durabilité	3.2.4	Conserve la sensibilité initiale (afficher les indications de 7 trous), la couleur et la luminosité	Conforme

Les numéros de lot apparaissent sur les étiquettes des contenants en vrac et sur le fond des aérosols.



Laurie Marx
Gestionnaire du contrôle de la qualité